



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 116124

Texte de la question

M. Éric Raoult souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué aux collectivités territoriales sur la dangerosité des enseignes publicitaires au sein de nos villes. En effet, lors de la tempête du 8 novembre 2006 un homme est décédé à la suite de la chute d'une enseigne, boulevard de Strasbourg, à Paris. Il conviendrait que les collectivités territoriales, en concertation avec les services préfectoraux, puissent se pencher sur cette question et assurer ainsi un niveau de sécurité optimal pour ces équipements. Il souhaite donc connaître sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116124

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 2007, page 454